

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 9 Décembre 2021**

DATE DE CONVOCATION : 30 Novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 10
 - Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente novembre deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Guy REGNIER, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER

Absents excusés : Philippe FROGNEUX,

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le
fonctionnement des collèges Crouy-Lizy**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les membres du Conseil d'Administration du Syndicat des C.E.S et des S.E.S de la région de Lizy-sur-Ourcq dans leur séance du 25 Octobre 2021 ont approuvé la modification des statuts du Syndicat de Collèges de Crouy-Lizy.

Cette décision s'appuie sur le fait que les statuts datant de 1964 devaient être revus pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à valider les nouveaux statuts du Syndicat des C.E.S et S.E.S annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la délibération n°2021-7 du Syndicat des C.E.S et des S.E.S de la Région de Lizy-sur-Ourcq en date du 25 Octobre 2021 approuvant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement des collèges Crouy-Lizy afin de redéfinir les éléments et de mettre les statuts en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 10 VOIX POUR :

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat des C.E.S et S.E.S de la Région de Lizy-sur-Ourcq annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 13 Décembre 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

